



AVENANT 02
FLA 002 /CSP/ARDIL/URT/BSFP/2020 – 2021
(Accord Initial)

ENTRE
LE PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM)
ET

Action Recherche pour le Développement des Initiatives Locale (ARDIL)
RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME D'ASSISTANCE
ALIMENTAIRE DANS LA REGION DE TOMBOUCTOU
CSP dénommé ci-après l'« Opération »)

1. Objectif de l'avenant :

Le présent avenant est établi dans le but de distribuer des coupons aux personnes vulnérables pour le compte de la protection sociale dans les Communes de Soumboudou et Soumpi, Cercle de Nianfunke dans la Région de Tombouctou.

2. Durée de l'accord

Cet avenant prend effet à compter de sa date de signature jusqu'au 31 Decembre 2021 à moins qu'il ne soit résilié plus tôt conformément à l'article 17 des Conditions générales de l'Accord Initial .

3. Nombre de bénéficiaires, Modalité de transfert

Avec le présent avenant 4 393 ménages seront assistées à travers 4 seances de distribution de bons d'achats d'une valeur de 15 000 XOF par distribution pour un montant total de 263 580 000 XOF comme valeur des bons à transferer.

4. Budget

Le montant de la contribution du PAM pour le présent avenant est de : 13 530 150 XOF.

5. Autres dispositions

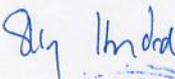
Toutes les dispositions de l'accord initial ainsi que les termes d'obligations restent inchangées.

Pour le Programme Alimentaire Mondial

Pour le Partenaire Coopérant

Nom : Sally HAYDOCK

Nom : Abdel Hamid MAIGA


Titre : Directrice et Représentante
PAM Mali


Titre : Président

Date :

Date: 24/21